



Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formulaire de demande de certificat AFFICHAGE

Ce formulaire doit être
imprimé et signé **avant** d'être
transmis au bureau municipal

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Propriétaire Requérant (procuration nécessaire)

Courriel : _____

Nom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____

Lieu d'affaire : lot : _____

Rue : _____

Nature des activités : _____

Téléphone (_____) _____ Courriel : _____

N.E.Q. : _____ # N.B.Q. : _____

Réservé à l'usage de la Municipalité

Zone : _____

Matricule : _____

DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT

Résidentiel Commercial Agricole Autre : _____

Caractéristiques des travaux

Valeur des travaux _____ \$

Date prévue du début des travaux : _____ Date prévue de la fin des travaux : _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX

Nom de l'entrepreneur : _____ No R.B.Q. _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

TYPES D'ENSEIGNES AUTORISÉES

Les enseignes projetantes: Ce sont des enseignes qui sont fixées perpendiculairement au mur d'un bâtiment.

Les enseignes à plat : Ce sont des enseignes qui sont fixées parallèlement à la surface d'un mur d'un bâtiment. La saillie ne doit pas excéder 30cm.

Les enseignes sur poteau : Ce sont des enseignes indépendantes du mur du bâtiment et qui sont soutenues par un ou plusieurs poteaux fixés au sol.

Les enseignes sur muret : Ce sont des enseignes indépendantes du mur du bâtiment et dont le support a un périmètre, en plan, supérieur à 1,5 mètre calculé à mi-hauteur du support.

Les enseignes sur auvent : Ce sont des enseignes peintes, cousues ou appliquées sur un tissu ou un matériau rigide ou non.

Les panneaux-réclames : Ce sont des enseignes implantées à un endroit donné et qui annoncent un service ou un établissement offert ou situé à un autre endroit. Seuls les panneaux-réclames installés par la Municipalité ou un autre organisme public sont autorisés.

DOCUMENTS JOINTS À LA DEMANDE

- Plans ou croquis indiquant :
 - Les dimensions de l'enseigne et la superficie;
 - La hauteur de l'enseigne;
 - La hauteur nette entre le bas de l'enseigne et le niveau du sol;
 - La description de la structure et du mode de fixation de l'enseigne;
 - Les couleurs, les matériaux et le type d'éclairage.
- Un plan de localisation montrant la position de l'enseigne par rapport aux bâtiments, aux lignes de propriété et aux lignes de rue.
- Une procuration si le requérant n'est pas le propriétaire

Votre demande de permis sera recevable une fois que TOUS
les documents requis nous auront été remis.
Merci

Suite à la réception de tous les documents, si la demande est conforme aux règlements en vigueur, la Municipalité a un délai maximum de 30 jours pour émettre le permis.

COMPLÉMENT D'INFORMATION POUR LE REQUÉRANT

- Veuillez prendre note que toute enseigne est assujettie à un PIIA (des critères d'évaluations (matériaux, couleurs, etc) sont régis par un plan d'implantation et d'intégration architectural - formulaire à remplir)

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU REQUÉRANT

Je, _____, (lettres moulées) reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections exigées, s'il y a lieu, par l'autorité compétente.

Signature du requérant : _____ Date : _____

Réservé à l'usage de la Municipalité

Demande reçue par : _____ Date de réception : _____

P.I.I.A. Requis () N/A ()